

LE

LE GUETTEUR

BUREAUX A SAINT-QUENTIN
Rue Croix-Belle-Porte, 21

DE SAINT-QUENTIN & DE L'AISNE

Directeur-Gérant
Ch. POETTE

Saint-Quentin, 28 janvier.

Nous avons enfin un ministère, et c'est M. Ribot qui en est le président. M. Léon Bourgeois, le plus autorisé des députés radicaux, a été obligé de reconnaître qu'il était dans l'impossibilité de former un cabinet pouvant trouver une majorité dans la Chambre. Il a consacré toute une semaine à des négociations, à des pourparlers qui n'ont pas abouti.

Cette impuissance du parti radical doit être constatée et retenue.

Elle démontre que les députés qui appartiennent à ce parti sont repoussés par la majorité de la Chambre comme ils le sont par la majorité du pays.

Mais les radicaux nuisent considérablement à la République, non seulement en s'alliant à l'occasion aux socialistes-collectivistes, mais aussi par leur opposition systématique aux ministères qui voudraient imposer aux révolutionnaires le respect des principes d'ordre et d'autorité sans lesquels il ne peut y avoir de sécurité et de prospérité pour un pays.

Comment, un ancien ministre radical, un député comme M. Léon Bourgeois, s'efforce pendant huit longs jours de constituer un ministère, et n'arrive qu'à constater son impuissance en renonçant au mandat qui lui avait été confié par le président de la République.

Et cette leçon n'ouvre pas les yeux des radicaux. Elle ne leur démontre pas, ce qui est pourtant l'évidence même, que la Chambre et le pays ne sont pas avec eux, et que, ce que le patriotisme, et le devoir républicain leur commandent, c'est un effacement aussi complet que possible.

Les républicains modérés, disait hier le *Journal des Débats*, doivent féliciter M. Ribot de la résolution qu'il a montrée dans l'accomplissement de sa mission. Certes, il a fait acte de dévouement. Celui qui met-

trait, aujourd'hui, son ambition à être ministre, pour le plaisir de l'être, commettrait un anachronisme peu intelligent. La tâche qui incombe au nouveau cabinet sera toujours difficile et parfois pénible. Il faut donc remercier M. Ribot de l'avoir accepté. Il a pris pour lui le ministère des finances; il a bien fait. Au moment où nous sommes, ce ministère est le plus important de tous. Il n'y a pas de nécessité plus urgente que de faire voter le budget. L'intérêt du pays, la dignité des Chambres y sont engagés.

Les nouveaux ministres ont dû se réunir hier dans l'après-midi, en conseil, sous la présidence de M. Félix Faure, pour arrêter les termes de la déclaration qui sera lue aux Chambres.

Ils ont dû délibérer sur la question budgétaire et fixer définitivement les modifications que M. Ribot se propose d'introduire dans le budget préparé par M. Poincaré et en cours de discussion devant la Chambre.

Afin de simplifier cette discussion et de hâter le vote intégral de la loi de finances pour 1895, le président du Conseil estime que, vu les circonstances, il faut se borner à faire cette année un budget d'attente. Aussi compte-t-il distraire du budget le projet de réforme des droits de succession, qui demandera de longs débats, et le réserver pour une discussion spéciale en appliquant le boni de 25 millions que doit produire cette réforme à des dégrèvements en faveur de la petite propriété rurale.

Quant à l'équilibre du budget de 1895, ainsi simplifié, il serait assuré par l'émission de bons sexennaires — avec lesquels il serait notamment fait face au service de la garantie d'intérêts.

D'autre part, M. Ribot est résolu à modifier également le projet de réforme du régime des boissons préparé par M. Poincaré en y introduisant la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Ce sont, d'ailleurs, toutes ces modifications, jugées indispensables par M. Ribot, qui ont empêché M. Poincaré de conserver le portefeuille des finances.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Les décrets nommant les nouveaux ministres ont paru hier au *Journal officiel*, sauf les titulaires des portefeuilles de la guerre et de la marine qui n'avaient pas encore fait connaître leur acceptation.

Voici la composition du ministère Ribot :

Présidence du Conseil et finances.....	RIBOT
Justice.....	TRARIEUX
Affaires étrangères....	HANOTAUX
Intérieur.....	LEYGUES
Instruction publique..	POINCARÉ
Travaux publics.....	DUPUIS-DUTEMPS
Commerce.....	ANDRÉ LEBON
Agriculture.....	GADAUD
Colonies.....	CHAUTEMPS

Le portefeuille de la guerre a été offert au général Jamont, commandant le 6^e corps à Châlons-sur-Marne.

Le portefeuille de la marine a été offert télégraphiquement à l'amiral Besnard, préfet-maritime à Brest.

En attendant l'acceptation du général Jamont et de l'amiral Besnard, M. Ribot est chargé de l'intérim du ministère de la guerre et M. Trarieux de celui de la marine.

L'administration des cultes, qui dépendait précédemment du ministère de l'intérieur, n'est encore rattachée à aucun ministère. Cette situation sera réglée dans un prochain conseil des ministres.

Les ministres se sont réunis hier à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure pour prendre connaissance du Message du président de la République et arrêter les termes de la Déclaration ministérielle. Ils se présenteront aujourd'hui lundi devant les Chambres

auxquelles ils donneront successivement communication de ces deux documents.

On annonce que M. René Goblet se propose d'interpeller le nouveau cabinet sur la politique intérieure.

Convocation des Chambres

Les Chambres sont convoquées pour aujourd'hui lundi à deux heures et demie.

L'ordre du jour porte :

« Communication du gouvernement. »

Il s'agit du message présidentiel dont les ministres, réunis sous la présidence de M. Félix Faure, ont pris connaissance hier soir.

Le Programme du nouveau Cabinet

L'AMNISTIE

Le nouveau Cabinet lira aujourd'hui aux Chambres la déclaration ministérielle et le message du nouveau président de la République. On croit savoir que, soit M. Ribot, dans la déclaration ministérielle, soit peut-être M. Félix Faure dans son message, inviteront les Chambres à voter l'amnistie pour tous les délits politiques et les délits de grèves ou de réunions.

En particulier bénéficieraient de cette amnistie M. Henri Rochefort et M. Gérault-Richard, député de Paris, qui est maintenu à Sainte-Pélagie, comme on le sait, pour offenses envers M. Casimir-Perier, ancien président de la République. Il est inutile d'ajouter que l'ancien capitaine Dreyfus, qui a été condamné, en vertu de la loi, comme s'il avait commis un délit politique, sera absolument exclu de cette amnistie.

Nouvelles et Informations

L'Union des Femmes de France compte aujourd'hui deux présidentes d'honneur : M^{me} Carnot et M^{me} Félix Faure, qui vient d'accepter cette présidence. Dans sa dernière séance, le comité directeur de l'Union des Femmes de France a voté 10,000 francs pour ses premiers envois à

8 Feuilleton du GUETTEUR du 29 janv. 1895

LA VENGEANCE DE SAUVAGEONNE

Par LUDOVIC JOHANNE

Quand l'excellent Marseillais, dont Urbain, d'ailleurs, appréciait la fidélité sans bornes, commençait, avec son accent de terroir, le récit d'une de ses truculentes histoires, l'officier coupait le fil tout net :

— Amé, les paroles longues font les jours courts !

Et le marin, interloqué, lançait au loin un jet de salive noirâtre, tapait sur sa joue et saluait en disant :

— Suffit, capitaine, on va amener son foc !

« Amener son foc, » c'était retenir sa langue.

IV

GILBERTE

Philippe trouva Urbain en conférence avec son jeune secrétaire, Pierre Guéméné, qu'il avait chargé d'un travail d'annotations sur différentes pièces officielles relatives au service des bureaux de la rue Royale.

Pierre se leva, salua familièrement le docteur, puis, après l'échange de quelques mots de chaude sympathie, rassembla ses papiers sur un signe de l'officier et se retira dans une pièce voisine.

Urbain de Kersouët manifesta une agréable surprise de la visite de Philippe et de Clodion.

— Rien de nouveau ? demanda-t-il à voix basse.

— Rien encore et...

Philippe avait manifesté une hésitation.

— Et... ? insista le marin.

— Et je n'ai pas été heureux dans ma première tentative.

Très intrigué par ce début, Urbain attendait des explications plus complètes.

— Je suis allé aujourd'hui même à la rue Condorcet ! poursuivit Philippe.

— Tout à l'heure ?

— Oui. J'avais Clodion à mon côté. Oh ! dans ma voiture ! Il ne m'a pas accompagné dans la maison !

Urbain eut un sourire amer.

— Je le pense bien ! fit-il. Il ignore tout ?

— Certes, e n'ai pas cru devoir...

— Tu as bien fait, ceci doit rester entre nous et ta mère. Alors ?...

La concierge est restée muette.

— Elle a refusé le moindre renseignement ?

— Pas un mot. Elle a même, chose invraisemblable, résisté à l'éloquence d'un louis.

— Oh ! Oh ! remarqua Urbain très soucieux. Et tu en conclus ?...

— Que la bonne femme a eu peur d'une histoire, d'une descente de justice, d'un scandale quelconque. Il se peut, en outre, que sa discrétion soit très chèrement payée ! Dans ce cas, comme dans l'autre, elle a tout intérêt à ne rien dire.

— Y a-t-il des appartements meublés ?

— Je le crois.

— Sans certitude.

— Oui, aucun écriteau extérieur ne permet de l'affirmer. Mais de cela j'ai le cœur net. Un peu de patience.

Une irritation sourde grondait dans la poitrine du marin.

Philippe opéra une diversion et parla d'autre chose.

Mais, obsédé par son idée fixe, Urbain ramena l'entretien sur le sujet douloureux du début.

— As-tu parlé à M^{me} Dubrenil ?

Philippe répondit par un signe de tête affirmatif.

— Ah ! Et qu'a-t-elle dit ?

— Ma mère, dont les conseils peuvent nous être précieux, s'est montrée très sobre de réflexions. Elle a paru très affectée, très attristée. Elle te plaint.

Urbain gardait le silence.

La confiance faite à Philippe était trop récente pour que la mère et le fils, subitement et fâcheusement impressionnés, eussent eu le temps d'échanger leur sentiment sur ce qu'il convenait de faire.

Tout au fond d'elle-même, M^{me} Dubrenil regrettait la promesse faite par son fils à l'officier de marine. Elle sentait que Philippe avait été contraint de prendre cet engagement moral dont elle était choquée et elle éprouvait des inquiétudes vagues, une sorte de malaise qu'elle s'efforçait de dissimuler.

Pierre rentra, rapportant les dossiers sur la table du commandant.

L'altération de son teint et de ses traits fixa l'attention de Philippe qui observa avec soin la physionomie du jeune homme.

Pierre avait vingt ans et était d'apparence chétive et grêle. Ses grands yeux pâles, comme deux fleurs bleues noyées dans du lait, donnaient à sa figure intelligente et fine, une expression de douceur rêveuse et contemplative où se lisait comme un regret des poétiques solitudes bretonnes et des vastes horizons sur la mer infinie.

Pierre Guéméné n'avait jamais connu sa mère, morte en le mettant au monde. Son

père, capitaine marin au service d'un armateur établi aux Antilles, avait quitté la France et peu à peu abandonné l'enfant. Pierre, qui avait été recueilli et élevé à Cesson par Yves Guéméné, son oncle, régisseur du château, avait grandi côte à côte avec sa petite cousine Rose dont il partageait les études et les jeux.

Depuis un an, il était sorti de l'École normale de Saint-Brieuc pour se fixer, en qualité de secrétaire, auprès de M. de Kersouët chez qui il savait retrouver Rose, attachée personnellement à Mme de Gournay.

Pierre retourna dans son cabinet de travail.

— Il n'a pas une excellente mine, ce garçon ! remarqua Philippe.

— Ah ! fit Urbain, discrètement.

— Tu n'as pas remarqué cela.

— Non !

Après un silence, Urbain leva la tête et regarda le docteur.

— Au fait, dit-il, c'est peut-être vrai. Je n'y avais pas pris garde. Mais ce n'est rien, n'est-ce pas ?

— Probablement.

— Tu sais qu'il est amoureux ?

— Je m'en doute ! dit Philippe avec un sourire.

— Ces deux jeunes gens sont du même âge, ils sont fiancés et ils s'adorent.

— Tu parles de Rose ?

— Parbleu ! De qui veux-tu que Pierre soit épris ? ajouta Urbain négligemment. On mariera ces deux tourtereaux quand Pierre sera libéré du service militaire. D'ici là,

Gilberte gardera Rose pour qui elle a une affection très sincère.

Au nom de Gilberte, une légère rougeur passa sur le front de Philippe.

(A suivre.)

1893 et de 1892, permet de déterminer exactement l'importance de ce mouvement.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 1894, il a été importé en France et il est entré dans la consommation 159 284 bœufs, pesant ensemble 57.572.100 kil. et valant 44.693.000 francs. Pendant la période correspondante des deux années précédentes, l'importation n'avait pas dépassé les chiffres ci-dessous : en 1893, 6.753 bêtes (2.401.464 kil., valant 1.809.000 francs) ; en 1892, 18.365 bêtes (6.734.087 kil., valant 4.974.770 fr.) L'importation a donc été, cette année, 24 fois plus considérable qu'en 1893 et 10 fois plus qu'en 1892.

Pour les autres animaux bovins, la différence est insignifiante.

Pour l'espèce ovine, on a relevé, en 1894, à l'entrée, 1.878.000 bêtes valant 55 millions de francs, au lieu de 1.136.000 (valeur 34 millions) en 1893, et de 1.341.000 (valeur 42 millions) en 1892.

L'augmentation sérieuse ne porte donc, comme on le voit, que sur les bœufs. Il importe, d'ailleurs, d'en indiquer les provenances. La majeure partie est venue d'Algérie : 413.000 sur 139.000 au lieu de 5.000 en 1893 et de 16.000 en 1892. Les envois de la Tunisie ont suivi ce mouvement ascensionnel : on relève 9.600 bœufs en 1894, au lieu de 500 en 1893, et de 91 en 1892. Enfin, les importations de bœufs des Etats Unis ont pris un développement tout à fait anormal ; il en est entré 16.842, au lieu de 200 en 1893 et de 170 en 1892.

L'EXPOSITION de BEAUVAIS

M. le commissaire général a l'honneur d'informer MM. les horticulteurs que trois emplacements principaux peuvent être mis à leur disposition.

Le premier comprend, à l'entrée même de l'Exposition, entre le portique d'accès et les bâtiments, un terre-plein, en forme de quadrilatère, d'une superficie de 150 mètres carrés environ.

Cet espace sera divisé, à leur gré, suivant le dessin de leurs massifs, sous réserve d'un certain nombre de passages ayant chacun une largeur moyenne de trois mètres, nécessaire à la libre circulation.

Le second est figuré par une double bande d'une largeur moyenne de deux mètres, adossée aux parois extérieures des bâtiments, suivant une double ligne parallèle à l'axe de l'Esplanade et bordant la grande allée centrale. Longueur, de chaque côté, 50 mètres.

Le troisième continue, à gauche de l'Esplanade, le long de la rangée d'arbres, la ligne des bâtiments sur une longueur de cent mètres environ et comprend des larges variables, au gré de MM. les Horticulteurs exposants.

Tentative de meurtre à Saint-Quentin

Hier vers midi, la population du quartier de la rue de Cambrai près de l'église a été mise en émoi par une tentative de meurtre commise dans le débit de M. Hénoque, n° 32 de ladite rue.

Un ouvrier brodeur, nommé C... Henri-Alexandre, âgé de 35 ans, se trouva, en entrant dans le débit, en présence du sieur L... Zéphir, manouvrier âgé de 32

ans. C... accusa L... d'avoir entretenu des relations coupables avec sa femme, et lui reprocha violemment sa conduite. L... protesta contre les accusations dont il était l'objet. Mais tout à coup, C... sortit de sa poche un revolver et tira sur L... Celui-ci reçut une balle dans la joue droite. C..., prit la fuite, mais il ne tarda pas à être arrêté et conduit au poste de police de l'Hôtel-de-Ville.

Quant au blessé, il a été admis à l'Hôtel-Dieu où il a reçu les soins de M. le docteur Mourette. Sa blessure n'a pas de gravité.

SAINT-QUENTIN. — Le 26 janvier, au cours de son inspection, M. Hampelen, vétérinaire-inspecteur, a saisi un veau pesant 24 kilogrammes, reconnu impropre à la consommation.

BELLEGLISE. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jean-François Cornaille, industriel, membre du Conseil municipal et du Bureau de bienfaisance de Belleglise, veuf de M^{me} Marie-Luce Trocmé, décédé vendredi dernier dans sa 77^e année.

Les obsèques auront lieu demain mardi à 11 heures du matin, en l'église paroissiale de Belleglise.

TERGNIER. — Deux individus de nationalité allemande, un homme et une femme, venant de Valenciennes, attendaient la correspondance pour Reims.

Le train arrive et nos voyageurs aux allures louches restent dans les salles d'attente et ne partent pas.

Cela intrigua M. le chef de gare, qui, prévoyant un mystère, voulut l'éclaircir et commença une petite enquête.

Il ne tarda pas à établir que ces deux louches personnages ne voulaient pas coucher dans un hôtel afin de ne pas avoir à donner leurs noms et que leur plan était de coucher dans les salles d'attente de Tergnier pour prendre un train de nuit allant sur Reims.

Il les força alors à sortir de la gare et à aller se réfugier ainsi dans un hôtel de la ville où la police, avertie sans doute, les aura tenus à l'œil jusqu'à leur départ.

Sur notre frontière, sillonnée d'espions de toutes sortes, ces mesures de perspicaces précautions ne peuvent qu'être chaleureusement louées.

FOLEMBRAY. — Ces jours derniers, vers dix heures du matin, Chappa Paulin, âgé de 29 ans, verrier, et Jubet Charles, 48 ans, manouvrier, tous deux à Folembrey, se trouvaient au cabaret Lubin, à Coucy, lorsque sans motif Judet, qui était dit-on, pris de boisson, reprocha à Chappa d'avoir avec raison été condamné pour vol.

Ce dernier justement froissé riposta qu'il avait été condamné innocemment et que d'ailleurs Jubet n'avait pas le droit de l'apostropher ainsi.

Peu après, tous les deux se retrouvaient près du marché de Folembrey, Jubet, cette fois, accompagné de son fils Georgy, âgé de 18 ans.

Là, une lutte s'engagea entre eux deux, lutte dans laquelle des témoins ont vu Chappa étendu par terre, la figure ensanglantée et saisie aux vêtements par Jubet père.

Des femmes, qui se trouvaient au marché de Folembrey, en voyant la rixe, auraient crié, et alors les Jubet auraient abandonné Chappa.

Celui-ci se plaint d'avoir reçu un coup de pied sur le nez et une égratignure au cou de Jubet père, pendant que Jubet fils le tenait par les jambes sur un tas de pierres où ils l'avaient renversé pour l'empêcher de se défendre.

Selon Jubet père, Chappa se serait jeté sur lui ; il l'aurait repoussé et tous les deux seraient tombés sur un tas de pierres. Il n'aurait eu aucun coup et son fils n'aurait rien fait, ce que s'empresse de confirmer ce dernier.

Cependant, Jubet père avoue qu'il a pu égratigner son adversaire en le repoussant.

La justice, espérons-le, saura tirer cette affaire au clair.

AUDIGNY. — Un honorable citoyen d'Audigny avait un chat quelque peu fromagiste, on s'en débarrassa en l'offrant à un bon Guisard.

Le transport de ce nyctalope s'opéra dans un panier bien fermé, et l'animal bien nourri, bien dorloté, oubliant bientôt le goût du fromage.

Il fit aux souris une guerre à outrance et quand il eut dévoré tout ce monde de rongeurs, il s'attaqua aux beefstecks et aux côtelettes de ses nouveaux maîtres.

Ceux-ci lui firent reprendre le chemin d'Audigny par le train du panier fermé. Mais l'ex fromagiste devenu carnassier, déserta son ancienne demeure, il s'orienta avec intelligence et l'on ne fut pas peu surpris de le voir arriver tout crotté dans la maison guisarde.

Un jour viendra où l'on en fera un message.

CLAIRFONTAINE. — Le sieur Firmin Leclerc, âgé de 70 ans environ, taille 1 m. 70, cheveux gris, vêtu d'un pantalon de velours et d'un veston, porteur d'une petite carnaissière en cuir, est parti de son domicile depuis samedi dernier. Ne paraît plus depuis toutes ses facultés.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées de les adresser à M. Driguët Leclerc, à Clairfontaine.

BUIRE. — Chez M. Albert Drubigny, cultivateur et maire, une brebis vient de mettre bas un agneau phénoménal. Il a une véritable tête de singe, avec ceci de plus monstrueux encore que le haut de la tête est surmonté d'une trompe qui lui sert d'appareil nasal, par où il semble respirer. Les yeux dont les contours sont à chair nue sont horribles, un menton à galoche termine cette bizarre figure. La lèvre supérieure n'étant pas suffisamment développée empêche l'animal de téter. On l'alimente à la cuiller. Tout le reste du corps est de conformation normale. Il béle comme ses congénères.

Avis aux amateurs de phénomènes.

VILLEQUIER-AUMONT. — Informée le 23 janvier vers une heure et demie du soir, par les soins de M. le maire de Ville-

quier-Aumont, que le sieur Jean-Baptiste-Victor Caron, âgé de 41 ans, débitant de boissons en cette commune, venait de se donner la mort avec un fusil, la gendarmerie de Chauny s'y est rendue immédiatement pour procéder à une enquête, et voici sommairement ce qui résulte de ses constatations.

Le cadavre portait dans la région du cœur une blessure circulaire d'environ quinze millimètres de diamètre ; les vêtements étaient troués et brûlés à l'endroit de la plaie. M^{me} Caron donna alors à la gendarmerie des explications sur les causes de la mort de son mari qui, il y a environ 18 mois, lorsqu'ils étaient en service au château de M. Pucet, à Ville-la-Chartreuse, se coupa accidentellement un pouce en débouchant une bouteille de vin et perdit deux litres de sang environ.

Caron fut tellement affecté de cette blessure qu'il en devint malade, et sa femme remarqua que parfois il avait des idées noires ; dans ces moments il disait qu'il voulait mourir. Sa femme lui faisait observer qu'il n'avait pas raison de parler ainsi, et sa réponse était : « Sois tranquille, je ne veux pas me tuer pour te faire de la peine. »

Au commencement de janvier 1894, M^{me} Caron voyant son mari très inquiet et fatigué, prévint sa patronne qu'ils allaient être forcés de la quitter. Bref, le ménage Caron vint s'installer à Villequier-Aumont en y achetant une maison.

Au mois de novembre dernier, Caron ayant déclaré à sa femme qu'il voulait se tuer, elle recommença ses précédentes observations, auxquelles il répondit par ces mots : « C'est bon, n'en parlons plus, je ne ferai pas coup semblable. »

Dans le courant du mois de décembre il rapportait un fusil en revenant de faire une course, et disait à sa femme : « Tu vois, je rapporte une arme, si des voleurs de lapins viennent dans notre cour, je leur ferai leur affaire. »

M^{me} Caron eut beau supplier son mari de reporter le fusil en question, il n'en voulut rien faire, et le 23 janvier, vers sept heures du matin, après avoir passé une bonne nuit et s'être levé bien tranquillement en recommandant à sa femme de rester au lit, où il lui apporta une tasse de café en l'embrassant, il profita de ce que sa belle-sœur était entrée dire bonjour en passant, pour se tirer un coup de fusil dans la cuisine.

Au procès-verbal constatant le suicide de Jean-Baptiste-Victor Caron, a été joint un certificat délivré par M. le docteur Tison, de Chauny, dit la *Défense nationale*.

NOYON. — Nous apprenons avec regret la mort de notre confrère M. Antoine-Joseph-Alphonse Vergès, rédacteur en chef du *Libéral de l'Oise*, décédé en sa demeure à Noyon, vendredi dernier, dans sa 71^e année.

M. Vergès fut appelé à remplacer notre regretté concitoyen M. Léon Magnier au *Libéral de l'Oise*, il y a environ 14 ans.

C'était un républicain de la veuille, un républicain ferme et convaincu, qui n'a jamais transigé avec ses principes.

JEAN DHASP

Par CHARLES EDMOND

— Vous avez du chagrin, lui dit Georgy avec un doux accent de pitié ; ouvrez-moi votre cœur ; je suis de bon conseil.

— Ah ! si je vous l'ouvrais, vous reculeriez d'horreur !

— Est-ce un secret ? Je vous jure de le garder.

Ella ne le connaissait que trop, ce secret ; elle s'en délectait, se grisait de ses éternelles amertumes. Un amour désespéré, criminel aux yeux de Tchernak, lui torturait la conscience. Mais Georgy eût désiré lui en arracher l'aveu : un comble de souffrance pour l'infortuné, pour la femme la prise de possession d'un pauvre cœur aux abois.

Tchernak ne maîtrisait plus la fougue de son affliction.

— Ah ! fit-il, qu'ai-je donc fait pour être si malheureux ? Est-ce ma faute si je ne suis ni sourd ni aveugle !

— Serait-ce quelque souvenir de votre passé qui vous tourmente ainsi tout à

coup ? dit Georgy avec une touchante sollicitude.

— Rien ! J'ai vécu jusqu'ici loyalement, sans crainte ni reproche : c'est ainsi que je dois mourir.

— Votre présent est alors en jeu ?

— Qu'est-ce que le présent en comparaison de l'avenir ?

— L'avenir, nul ne le connaît.

— Je ne lis que trop dans le mien.

— C'est donc une souffrance au-dessus de vos forces, éprouvée à l'heure actuelle que vous voudriez fuir ?

— Je la fuis, car elle me tue et sans profit pour personne ! Autrement, j'endurerais l'enfer.

— Je vous comprends. Chez les natures comme la vôtre, aux grands maux le dévouement est le grand remède. Eh bien ! si un jour il m'importait de réclamer votre appui, quelque service grave, exceptionnel, me le refuseriez-vous ?

— Vous ne l'attendriez pas longtemps !

— Je crains le contraire. Où et comment chercher vos traces du moment que vous obsède la folle idée de vous cacher au bout du monde ?

— Mais, grand Dieu ! que me demandez-vous ? que voulez-vous que je fasse ?

— Je veux que vous abandonniez vos méchants projets ; je vous en supplie.

Tchernak demeura pensif, abattu. Il se sentait au bout de ses derniers efforts et de son énergie.

— Est-ce un ordre ? demanda-t-il d'une voix brisée.

— Oui, murmura-t-elle, le sourire aux lèvres, les regards captivants de tendresse.

— Vous serez obéie, répondit Tchernak en s'inclinant et comme s'il venait d'entendre son arrêt de mort.

— Merci ; j'en étais convaincue.

Restée seule, Georgy s'absorba dans ses réflexions. L'idée saugrenue de jadis lui vint une fois de plus à l'esprit. Ah ! si Tchernak était à la place de Dhasp, son bonheur à elle serait complet.

A la visite suivante, Georgy reçut Dhasp, parée de son collier de perles. Elle lui reprocha tendrement sa générosité, le pria de ne pas le traiter en enfant gâtée, quitte à s'en repentir lui-même un jour. Son affection était la seule grâce qu'elle revendiquait de lui. Elle n'avait jamais été aimée et jamais n'avait eu l'occasion de livrer ainsi tout son cœur. Le rêve de sa vie était en train de se réaliser. Elle se sentait aimée, heureuse, et c'est à son futur seigneur et maître qu'elle devrait son bonheur.

Dhasp humait les doux épanchements. La séduction de la femme enveloppait tout son être. Il lui semblait qu'il n'avait ni vécu ni souffert jusqu'ici ; l'amour, d'un seul souffle, effaçait le souvenir même des douloureux mécomptes de sa vie passée et lui ouvrait à perte de vue des horizons radieux, tout un avenir dont les félicités affolaient déjà son âme et ses sens.

L'union une fois décidée, des deux côtés l'on marchait sur un terrain solide ; nul

souci désormais à cet égard. Le cœur joyeux, on entra dans la période préliminaire du mariage, la vraie lune de miel, l'incomparable, toute faite d'amour, de désirs, d'imaginaires dont, plus tard, la vie réelle n'atteindra jamais l'intensité. Le bourgeois en passe d'éclaire suscite des rêves autrement pénétrants que ceux de la fleur en plein épanouissement.

Mais, au milieu des fougues de la passion, la raison apaisée venait aussi réclamer son tour. On conjecturait alors les choses futures, celles qui se rapportaient aux détails de l'existence matérielle. Un ménage nomade, il aurait été absurde de s'y arrêter. L'installation à poste fixe s'imposait, sans exclure pour cela les diversions des courses à travers le monde.

Les résolutions définitives appartenaient de droit à Georgy. Tout ce qu'elle proposerait serait accepté et accompli. Pas d'établissement en Amérique, point acquis de longue date. Georgy y avait vécu trop malheureuse ; moins que jamais, elle n'eût consenti à remettre les pieds dans son pays natal. Le bonheur lui était venu en France : la France serait désormais sa demeure de prédilection.

Soit alors : Paris l'hiver, la province durant l'été et la saison des chasses. On finira bien par découvrir à l'un des quatre points cardinaux, un endroit où l'on pourra vivre grandement, libre, maître chez soi.

[A suivre].